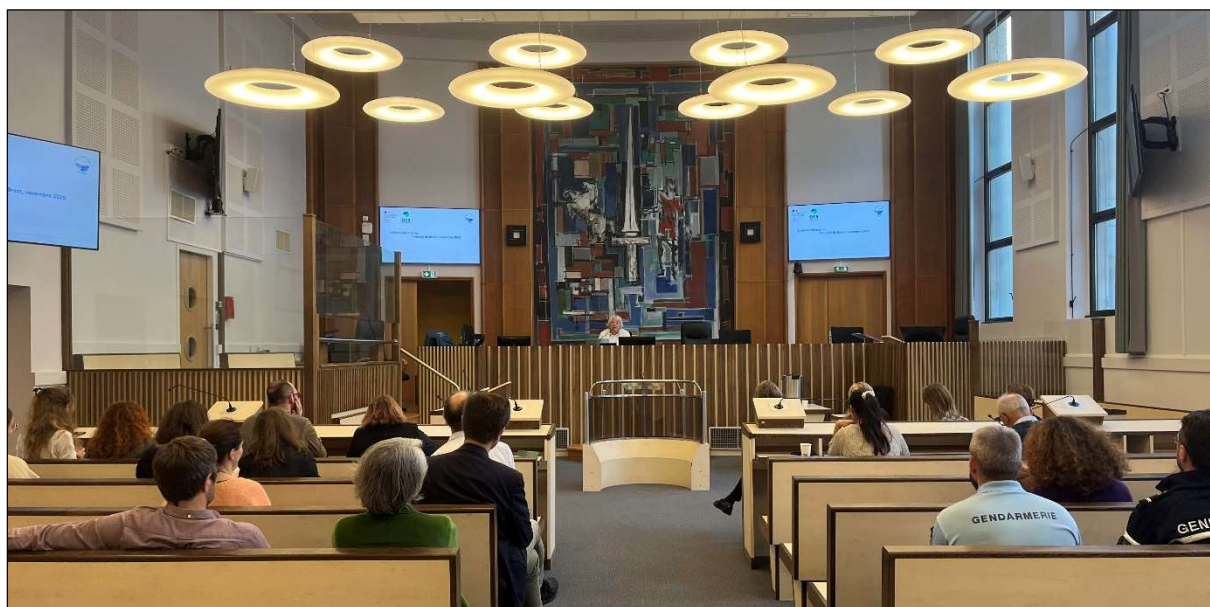


TITRE : Nouvelle session des Mercredis de l'Environnement au TJ de Brest

Le 5 novembre 2025, le tribunal judiciaire de Brest a organisé la quatrième session des Mercredis de l'Environnement. Cette nouvelle édition, animée par Philippe LE NILIOT, Directeur adjoint du Parc Naturel Marin d'Iroise, a abordé la thématique suivante : « **La biodiversité marine au sein du Parc National Marin d'Iroise : enjeux et outils de protection** ».



Le Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI) est situé au large de la pointe bretonne et s'étend sur 3 500 km².

Ce parc, créé en 2007, est l'un des premiers parcs naturels marins français, géré par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Il abrite une biodiversité marine naturelle essentielle et pourtant fragile.

Le PNMI englobe des milieux marins variés et une faune diversifiée, tels que des champs d'algues ou des plateaux rocheux, servant d'habitat pour de nombreuses espèces animales.

De plus, la mer d'Iroise accueille une part importante de mammifères marins, tels que le phoque gris ou le grand dauphin.

Le parc d'Iroise représente également pour ces espèces un refuge abritant des ressources alimentaires importantes.

Côté terre, le PNMI protège également des îles, îlots ou encore des zones côtières, représentant un site majeur pour la nidification d'oiseaux notamment.

Philippe Le Niliot, relève la difficulté de protéger une zone abritant des espèces variées et dont les cycles de vie diffèrent.

A cet égard, le rôle et les missions du parc marin sont d'une part de comprendre le fonctionnement de la faune et de la flore présente au sein du ce parc, et d'autre part de surveiller les espèces et l'environnement.

En effet, le parc vise à maintenir en bon état de conservation les espèces protégées, rares ou menacées et leurs habitats.

La protection de ce parc exceptionnel doit intégrer les activités humaines pour un développement durable.

La fragilité de ces écosystèmes face à la hausse de la température de l'eau, aux pollutions d'origine terrestre ou maritime, ou encore au tourisme, rend indispensable une gestion adaptée. Philippe Le Niliot, Directeur adjoint du PNMI, souligne que l'homme et la nature ont une relation ancienne, l'intérêt des communautés humaines étant lié aux richesses de la mer.

Pour faire face aux enjeux environnementaux, le PNMI est en collaboration étroite avec des acteurs locaux, scientifiques, élus et associations. Egalement, le PNMI combine de nombreux outils de protection : réglementations spécifiques, plans de gestion, programmes de suivi et d'évaluation des habitats et des populations par exemple.

Le Parc National Marin d'Iroise est empreint de richesse, sa protection et préservation apparaissant primordiales.

Une nouvelle fois, le Mercredi de l'Environnement permet à tous d'accroître ses connaissances en matière environnementale, représentant un enjeu mondial d'intérêt collectif.

L'intervention de Philippe Le Niliot et la thématique de cette quatrième session ont été un véritable succès, suscitant de vifs échanges entre l'intervenant et les différents services représentés parmi le public.

La cinquième session de cette manifestation environnementale, ouverte à tous, aura lieu le Mercredi 18 mars 2026 au tribunal judiciaire de Brest, sur une thématique qui sera dévoilée prochainement.



De gauche à droite :

Mathilde Panattoni, Magistrate du siège et référente du Pôle Environnement – tribunal judiciaire de Brest
Elise Sionville, Assistante spécialisée PRE – tribunal judiciaire de Brest
Philippe Le Niliot, Directeur délégué adjoint, chef du service ingénierie – PNMI DR Bretagne
Elsa Guyonvarc’h, Magistrate du parquet et référente du Pôle Environnement – tribunal judiciaire de Brest